

<p>Département Meurthe et Moselle Arrondissement Nancy Canton Du Grand Couronné</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center; background-color: #cccccc;">Nombre de Conseillers</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">En exercice</td><td style="text-align: center;">10</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">Présents</td><td style="text-align: center;">8</td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">Contre</td><td></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">Abstient</td><td></td></tr> <tr> <td style="text-align: center;">Pour</td><td style="text-align: center;">8</td></tr> </tbody> </table> <p>Convocation établie Le 29/09/2025</p> <p>Délibération affichée Le 16 octobre 2025</p> <p>Et transmise en Préfecture Le 16 octobre 2025</p>	Nombre de Conseillers		En exercice	10	Présents	8	Contre		Abstient		Pour	8	<p style="text-align: center;">COMMUNE D'AMANCE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire Lundi 6 octobre 2025</p> <p>L'an deux mil vingt-cinq, le six octobre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Amance étant assemblés en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier SALVE, Maire.</p> <p>Etaient présents : Olivier SALVE, Patrick VUILLEMIN, Sandra HAUSER, Sylvie CHILLON, Johann CLEMENT, Grégory GEREBEN, Mathieu GUYOT, Cécile PARIETTI-WINKLER</p> <p>Procuration :</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris au sein de Conseil.</p> <p>Monsieur Patrick VUILLEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.</p>
Nombre de Conseillers													
En exercice	10												
Présents	8												
Contre													
Abstient													
Pour	8												

Ordre du jour :

1. **25-17** Acceptation d'un don de matériel – borne interactive
2. **25-18** Approbation des nouveaux statuts du SIS DU GRAND COURONNE
3. **25-19** Convention de viabilité hivernale
4. **25-20** Don de maquettes
5. **25-21** Affouages 2025-2026
6. **25-22** Autorisation d'Esther en justice – « Affaire MOUGENOT »
- 7.

Approbation du compte rendu de la dernière séance du conseil municipal du 1^{er} Juillet 2025

CONTRE : 0

ABSTIENT : 0

POUR : 7

Délibération n°25-17 : Acceptation d'un don de matériel – borne interactive

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles **L.2122-21**, **L.2122-22** et **L.2242-1**,

Vu le don proposé par la société **Commercique**, consistant en une **borne interactive** d'une valeur estimée à **3 120 euros TTC**, destinée à être installée et utilisée dans les locaux ou équipements communaux,

Considérant que ce don est conforme à l'intérêt public local et qu'il ne comporte aucune charge ou condition incompatible avec l'usage communal,

Considérant que l'article **L.2242-1** du CGCT dispose que « le conseil municipal délibère sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le don fait à la commune par **l'entreprise Commerciale**, portant sur une **borne interactive**, pour une valeur estimée à **3 120 euros**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation et à la réception de ce don
- **INSCRIT** le don à l'inventaire communal conformément à la réglementation en vigueur

Arrivée de Mathieu GUYOT avant la délibération

CONTRE : 0

ABSTIENT : 0

POUR : 8

Délibération n°25-18 : Approbation des nouveaux statuts du SIS GRAND COURONNE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts actuels du Syndicat Intercommunal Scolaire du Grand Couronné,

Vu le projet de nouveaux statuts transmis par le Président du Syndicat,

Vu la nécessité d'actualiser les statuts afin de mieux refléter les modalités de fonctionnement,

Vu l'avis favorable du Comité Syndical en date du 4 juillet 2025,

Considérant que les statuts actuels du SIS du Grand Couronné ne précisent pas les modalités d'accueil des enfants domiciliés dans l'une des quatre communes membres,

Considérant le souhait de clarifier cette situation dans les nouveaux statuts afin d'éviter toute ambiguïté,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la proposition de modifications des statuts du SIS du Grand Couronné,

Délibération n°25-19 : Reconduction de la Convention de viabilité hivernale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de viabilité hivernale en vigueur pour la période 2024/2025,

Considérant l'importance de garantir l'accessibilité et la sécurité des voies communales durant la période hivernale,

Considérant la nécessité de reconduire la convention pour la période hivernale 2025/2026 afin d'assurer la continuité de ce service,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **APPROUVE** La reconduction de la convention de viabilité hivernale pour l'hiver 2025/2026
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal

Délibération n°25-20 : Acceptation d'un don de maquettes

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles :

- L.2121-29, relatif aux compétences générales du conseil municipal,
- L.2242-1, relatif à l'acceptation des dons et legs faits à la commune,

Vu la proposition de don formulée par Madame CHRISTOPHE Marie-Thérèse, consistant en la remise à la commune de maquettes représentatives des monuments du village, réalisées à des fins culturelles et de valorisation du patrimoine local,

Considérant que ce don est fait à titre gratuit, sans aucune valeur financière marchande, mais présente un intérêt culturel et patrimonial pour la commune et ses habitants,

Questions diverses :

- Lettre pour réaliser un terrain de Pump Track au Petit Mont
- Alentours extérieurs de la maison de Martine = Devis de Rougieux et AB jardin services
- Intérieur** : proposition de réaliser un plan 3D de la maison pour imaginer comment réaliser les aménagements intérieurs

Cécile explique ce qui est imaginé pour l'extérieur avec Mme Rougieux.
Reprise en main de l'architecture de l'endroit entre l'arrière de l'église et la maison de Martine
Créer une porte et une fenêtre végétalisées

Elle a proposé de déléguer certains travaux à ... et elle a compris que nous avions la volonté de réaliser beaucoup de choses avec l'énergie locale (bras et végétaux)

Annulation de la date du 11 octobre, initialement prévue pour effectuer un atelier vert participatif.

- Point : chauffage salle Nel

- Francis : journée « l'élu et son église » avec le CAUE
Architecte habitant de Laitre sous Amance a envoyé un devis de 14400 € à la Mairie d'Amance pour diagnostic.
Rdv jeudi avec la Fondation du Patrimoine qui s'appuie sur les asso locales et mobilise des aides financières

La séance est levée à 20h25

Le Maire, Olivier SALVE 	Le secrétaire, Patrick VUILLEMIN,
---	--------------------------------------

Considérant que ces maquettes pourront être exposées dans un lieu public ou patrimonial de la commune et contribuer à la mise en valeur du patrimoine local,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **ACCEPTE** le don fait à la commune par Madame CHRISTOPHE Marie-Thérèse, portant sur des maquettes représentatives des monuments du village, remises à titre gratuit, sans contrepartie ni évaluation financière.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la formalisation et à la réception de ce don.
- **INSCRIT** ce don à l'inventaire communal à titre patrimonial, sans inscription de valeur comptable, et pourra être exposé ou utilisé selon les besoins de la commune

Délibération n°25-21 : AFFOUAGES 2025-2026

Vu le Code Forestier notamment ses articles L.145-1 et suivants relatifs aux affouages,

Vu la gestion des bois communaux par l'Office National des Forêts,

Vu la nécessité d'organiser la campagne d'affouages pour l'hiver 2025/2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

- **DECIDE** d'attribuer les affouages destinés aux habitants : parcelles n°1,2,4 et 11 du territoire communal,
- **DECIDE** d'attribuer les bois d'œuvre en grumes les parcelles n°1,2, et 4
- **DECIDE** d'attribuer les affouages aux habitants domiciliés sur la commune
- **ADOPTE** la présente délibération

Délibération n°25-22 Autorisation d'Ester en justice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2132-1,

Vu le Code de procédure civile et le Code de procédure pénale,

Vu les circonstances nécessitant que la Commune soit représentée en justice et/ou se constitue partie civile afin de défendre ses intérêts,

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la Commune d'Amance en justice, en demande comme en défense, dans toutes les procédures judiciaires ou administratives relatives à la Commune

Considérant que le Maire doit également pouvoir, le cas échéant, se constituer partie civile au nom de la Commune,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'autoriser** le Maire à représenter la Commune d'Amance devant toutes les juridictions, en demande comme en défense, dans toute procédure judiciaire ou administrative, pour la défense des intérêts de la Commune.
- **D'autoriser** le Maire à se constituer partie civile au nom de la Commune d'Amance, dans toute procédure où celle-ci a un intérêt à agir.
- **D'octroyer** une durée de validité d'un an à cette délibération.